



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Énergie et Logement  
Unité Énergie et Réseaux  
16 Rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 Marseille Cedex 3

Nos réf. : KB / D-0033-2016-SEL  
Affaire suivie par : Kamel BOURICHE  
k.bouriche@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 91 83 63 51 - Fax : 04 91 83 63 23

Dossier n° ERDF 16-02-04/05

Marseille, le 27 janvier 2016

**Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement par intérim ,**

à

Monsieur le Directeur  
ERDF- Électricité Réseau Distribution France,  
Les jardins de la Duranne,  
510, rue René Descartes,  
BP 10 458,  
13592 Aix-en-Provence

**Objet :** Départements des Alpes-Maritimes

**Validation de la Justification Technico Economique**

Création et raccordement d'un poste source de transformation 225 000 / 20 000 volts dans l'Ouest du département des Alpes-Maritimes (06)

**Réf. : Circulaire de Mme la Ministre Déléguée à l'Industrie du 9 septembre 2002**

Vous m'avez adressé le 22 décembre 2015, dans le cadre de la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002, un dossier de justification technico-économique relatif au projet de création et de raccordement d'un poste de transformation 225 000 V / 20 000 V à proximité de la commune d'Andon dans les Alpes-Maritimes.

Je note que le projet entre dans le cadre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence Alpes Côte d'Azur, entré en vigueur le 26 novembre 2014.

La zone concernée par le projet est située à l'arrière-pays des Alpes-Maritimes, et correspond à l'une des 4 zones identifiées dans le S3RENr où des aménagements du réseau sont nécessaires.

Ce secteur recouvre la zone « Préalpes du Sud » identifiée dans le Schéma régional Éolien comme zone préférentielle de développement de l'éolien, avec un objectif de 75 MW pour 2020. Il faut également noter que 30 MW supplémentaires pour le photovoltaïque sont prévus dans ce secteur.

La solution globale qui consiste à renforcer le réseau existant et à créer de nouvelles infrastructures se décompose en 3 principaux aménagements :

- Renforcement de la ligne existante 150 000 volts Bancairon – Lingostière ;
- Ajout d'un second transformateur 225 kV/150 kV au poste existant de Lingostière ;
- Création d'un nouveau poste source dans le secteur d'Andon.

Je relève que ce nouvel ouvrage est à proximité immédiate de la ligne aérienne à 225 000 volts reliant les postes sources Lingostière et Roumoules sera raccordé en piquage direct sur la ligne 225 000 volts Lingostière – Roumoules.

Il sera équipé en 1ère étape d'un seul transformateur 225 kV / 20 kV de 80 MVA. L'ajout d'un 2ème transformateur, à moyen terme, permettra d'accueillir le développement de l'éolien prévu dans le SRCAE. Je note qu'un pré-diagnostic environnemental a été réalisé pour identifier les emplacements conciliants enjeux environnementaux, constructibilité du poste et raccordement le plus proche possible.

Le secteur privilégié pour l'implantation du futur poste se situe sur un territoire de moyenne montagne constitué d'une succession de vallées avec hameaux, boisements et terrains agricoles. Les 8 sites potentiels identifiés occupent des parcelles agricoles de cultures non pérennes.

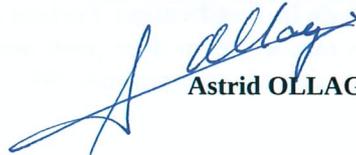
Un examen avec vos services de cette solution a permis de vérifier sa pertinence au regard des besoins. Elle correspond aux secteurs identifiés dans le S3REN. Cette proposition permettra d'accueillir une capacité réservée de 74 MW dans ce cadre.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés, le document présenté recueille mon agrément. Cette validation, au nom de l'Autorité Préfectorale, procède des directives de la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 visée en référence et en particulier de son article 2.3.

Je vous demande par suite, de bien vouloir m'adresser les dossiers de présentation du projet et de définition de l'aire d'étude, qui serviront de support à la réunion de concertation à tenir avec les services, collectivités et associations concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional par intérim et par délégation,  
Le Chef de l'Unité Énergie et Réseaux



**Astrid OLLAGNIER**